



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un nouveau lieu d'élevage porcin sur le lot 5 829 604 localisé au 733, Rang Palmer.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le 1^{er} avril 2021, la Municipalité de Saint-Sébastien recevait le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement Climatiques concernant l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de porcin au lot 5 829 604 appartenant à la Ferme Agri K Inc.

Le projet consiste en l'implantation d'un nouvel élevage porcin de 3996 porcs à l'engraissement de 25 à 110 kilogrammes sur gestion liquide du lisier, dont la production annuelle de phosphore sera de 18 981 kg, répartis dans deux bâtiments d'élevage.

Le projet étant conforme à la réglementation municipale, en recevant le certificat du Ministère la Municipalité de Saint-Sébastien à l'obligation d'entamer un processus de consultation en vertu des articles 165.4.4 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À cet effet, la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite connaître les préoccupations des citoyens des municipalités concernés quant aux inconvénients causés par les odeurs qui découleront de la réalisation de ce projet. La consultation publique n'a pas pour but de décider si le projet devrait avoir lieu ou pas, ni de discuter de sujets qui ne sont pas spécifiques à ce projet. La consultation n'a pas, non plus, pour but de discuter des impacts environnementaux du projet, puisqu'il est déjà jugé conforme au Règlement sur les exploitations agricoles. Ainsi, la consultation publique porte uniquement sur les mesures d'atténuation que le conseil municipal pourrait réclamer au demandeur et aussi de répondre vos questions quant au projet spécifiquement à l'étude.

Considérant qu'en vertu de l'Arrêté numéro 102-2021 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 février 2021, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite.

Le conseil estime qu'il est prioritaire de donner suite à la demande de construction.

Il y aura tenue d'une consultation écrite concernant le projet jusqu'au 7 mai 2021 pour permettre aux personnes de s'exprimer sur le projet.

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Sébastien au www.paroisse-saint-sebastien.ca.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits ou des questions écrites de l'une ou l'autre des façons suivantes :



Municipalité de Saint-Sébastien

1. Par courriel à info@municipalite-saint-sebastien.ca;
2. Par la poste à : Direction générale, Municipalité de Saint-Sébastien, 176, rue Dussault, Saint-Sébastien (Québec), J0J 2C0 ** Prendre en considération les délais de livraison de la poste;
3. Par la boîte à courrier de l'Hôtel de ville située à la même adresse.

Toute personne formulant un commentaire ou une question doit indiquer son nom complet et son adresse complète.

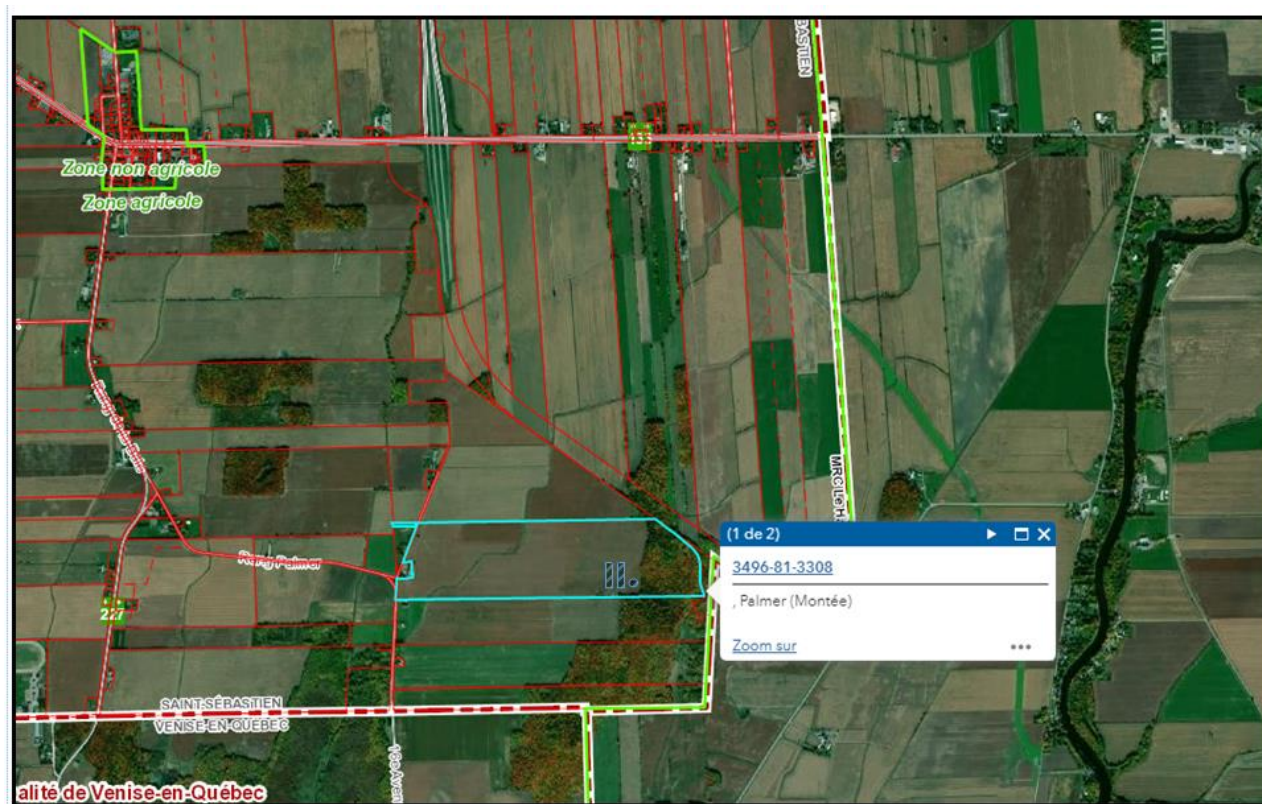
Les commentaires et les questions seront rejetés si :

- Ils sont formulés verbalement ;
- Ils sont reçus après 7 mai 2021, 16h00;
- Ils ne portent pas directement sur le projet à l'étude ou sur les normes d'atténuation possibles;
- Ils sont irrespectueux, injurieux ou diffamatoires;
- La personne ne s'est pas identifiée (nom complet, adresse complète)

Suivant la période de consultation écrite, la Commission créée à cet effet tiendra une séance le 10 mai 2021 par visioconférence. L'enregistrement de cette séance sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

Suite à la tenue de la séance, une deuxième période de consultation écrite sera tenue.

Localisation du projet



Donné à Saint-Sébastien, ce 22e jour d'avril 2021.

SIGNE: _____
JOANCE MARTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM



Municipalité de Saint-Sébastien

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment que j'ai publié l'avis annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre midi et 14h, le 22^e jour d'avril 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour d'avril 2021.

SIGNE: _____

JOANCE MARTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM